

TRANSPORT SOLIDAIRE

OBJECTIFS

Favoriser la mobilité des personnes âgées et lutter contre leur isolement. Favoriser les liens intergénérationnels.

PRATIQUE

Lancer un appel à candidatures pour recruter des chauffeurs bénévoles. Communiquer largement sur le dispositif.



TRANSPORT SOLIDAIRE

Après la réflexion menée pour lutter contre le vieillissement et ses conséquences (isolement, mobilité réduite), les membres du Conseil d'Administration du CCAS ont décidé de créer un mode de transport adapté, «le Transport Solidaire», mettant en lien des personnes ayant des difficultés de mobilité et des chauffeurs bénévoles désireux de participer la vie sociale locale. La perte d'autonomie, l'éloignement géographique de la famille, les retraites modestes, les difficultés financières passagères sont autant d'éléments qui renforcent l'isolement d'un grand nombre de saumurois. Le «transport solidaire» est un système de covoiturage urbain occasionnel pour des déplacements sur le territoire de la Ville de Saumur. Cette initiative basée sur la solidarité et le volontariat est proposée depuis septembre 2016.

FAVORISER LES DÉPLACEMENTS

Ce dispositif est accessible à tous les saumurois rencontrant des difficultés de mobilité récurrentes ou ponctuelles et ne pouvant pas accéder aux moyens de transports collectifs existants sur le territoire de la Ville de Saumur. Le CCAS, coordonnateur du projet, a modifié son règlement des aides facultatives pour la création de ce projet. Les usagers doivent justifier de ressources modestes, être inscrits au CCAS et constituer un dossier d'aide sociale facultative pour en bénéficier. Un forfait de 3€ est

appliqué pour tout déplacement. Les chauffeurs bénévoles perçoivent une indemnité kilométrique. Cette participation est à la charge de la personne transportée complétée par le CCAS selon le barème. La participation du bénéficiaire est fixée à 1,80€ et celle du CCAS à 1,20€. A partir du 5ème kilomètre, est ajoutée au forfait la somme de 0,40€ par kilomètre supplémentaire (0,25€ à la charge du bénéficiaire et 0,15€ à la charge du CCAS). Les chauffeurs bénévoles «recrutés» par le CCAS, sont des personnes disponibles, disposant d'un véhicule en bon état de marche. Ils doivent être en capacité d'accompagner des personnes à des rendez-vous (médecin, banque, coiffeur, etc.), pour rendre visite à des parents ou amis (hôpital, maison de retraite), à une sépulture, à la gare pour prendre le train. Une charte expliquant le règlement et les modalités pour les bénévoles et les bénéficiaires a été rédigée

FONCTIONNEMENT

Chaque chauffeur transmet ses disponibilités lors de son inscription et devra faire part au CCAS de tout changement. Dans le cas où un transport ne peut pas être effectué, il n'y a pas de recours contre le CCAS ni contre le chauffeur bénévoles. Les coordonnées des chauffeurs bénévoles sont transmises directement aux bénéficiaires. Le chauffeur bénévole fixe l'heure de départ avec le bénéficiaire par téléphone. Ce dernier dispose d'un carnet à souche en

trois exemplaires qu'il doit compléter à chaque transport effectué. Il doit notifier le nom de la personne, la date du transport et le trajet kilométrique ainsi que le montant de la participation du bénéficiaire. Ce carnet doit impérativement être signé des deux parties et doit être transmis au CCAS chaque trimestre afin de lui permettre de verser le complément de la rétribution. Le service de transport fonctionne du lundi au samedi de 8h à 19h. A titre exceptionnel, les horaires peuvent être adaptés par les chauffeurs bénévoles. Le service peut exceptionnellement fonctionner le dimanche et les jours fériés avec l'accord du chauffeur bénévole. Les déplacements sont assurés dans la limite des disponibilités du service. Les demandes sont à formuler auprès du CCAS au 02.41.83.31.62 du lundi au vendredi, pendant les horaires d'ouverture soit : du lundi au jeudi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30, le vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00. Les

demandes doivent être faites le plus tôt possible afin d'assurer la disponibilité du chauffeur bénévole. Sauf urgence, les demandes doivent être faites au minimum 3 jours ouvrés avant la date du rendez-vous.

COMMUNICATION DU DISPOSITIF

Une conférence de presse a été organisée pour présenter le dispositif, ce fût l'occasion de lancer un appel à candidatures de chauffeurs bénévoles. L'information est également présente sur le site de la Ville de Saumur et des flyers ont été distribués en nombre auprès des partenaires du champ de l'action sociale, les cabinets médicaux, les pharmacies et de nombreux commerces. L'information a aussi été relayée lors de diverses instances partenariales telle la Commission Informations et Échanges initiée par le CCAS. Une présentation du dispositif est prévue lors de la semaine bleue en octobre (usagers, professionnels, familles).

Pourquoi un Transport solidaire ?

Pour aider les personnes en difficulté financière

Pour pallier la baisse de mobilité en luttant contre l'isolement.

“ Le transport solidaire est basé sur la solidarité, le volontariat et la non-concurrence avec les transports existants. ”



Pour aller où ?

Les déplacements s'effectuent uniquement sur le territoire de la Ville de Saumur (Saumur et les communes déléguées de Bagneux, Dampierre-sur-Loire, St Lambert-des-Levées et St-Hilaire St-Florent).



Pour qui ?

Pour les Saumurois rencontrant des difficultés de mobilité et ne pouvant pas accéder aux transports collectifs sur le territoire de la Ville de Saumur.

Pour quels déplacements ?

Pour des déplacements occasionnels :

-  Rendre visite à des amis, de la famille, à des personnes malades et/ou hospitalisées.
-  Aller au cimetière, au marché, à un rendez-vous médical ou paramédical, faire des courses.
-  Se rendre à une cérémonie (mariage, sépulture,...)
-  Se déplacer pour des démarches bancaires, administratives,...
-  Se rendre à un rendez-vous de recherche d'emploi.
-  Se rendre à une correspondance pour un train...

APPEL A CONTRIBUTION

Si, comme Saumur, vous avez mis en place des projets pour les aînés, n'hésitez pas à nous en faire part. contact@rfvaa.com